

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 Juillet 2010

Date de convocation : 28/06/2010

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : Mme CHARRIER, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, GIRAUX
Mme GRELET, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mme FOURNALES, Mme SAUZÉ,
MM. HANNIER, GODARD, CANUS.

Excusés ayant donné pouvoir: MM. DE ROUX, PANNAUD, GATINEAU, Mmes
MAUREL, FALLOURD,

Absents : Mme LAFOND, MM. DAUNAS, DUPONT, MACHEFERT, NAUD.

Secrétaire de Séance : Mr HANNIER

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 juin 2010

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 juin 2010 après modification des points suivants :

-concernant la vente des terrains, Mme CHARRIER précise que la vente du terrain impasse St Louis ne concerne que la parcelle cadastrée section AZ n°5 d'une superficie de 730 m².



Rapport annuel 2009 du délégataire sur l'assainissement

Madame CHARRIER présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service d'assainissement établi par le Délégué VEOLIA.

Ce service délégué, confié à VEOLIA EAU, concerne la collecte et la dépollution des eaux usées des 3389 habitants de Chaniers.

Le patrimoine du service est constitué de :

- 30km de canalisations constituant le réseau de collecte hors branchements, des eaux usées de type séparatif,
- 18 postes de relèvement,
- 2 usines de dépollution d'une capacité totale de 3 200 équivalents habitants.

La gestion du service a été déléguée dans le cadre d'un contrat de type affermage en date du 01.07.2006.

LES ABONNES ET L'ASSIETTE

<i>Année</i>	2005	2006	2007	2008	2009	N/N-1
Nombre d'abonnés	853	1002	1028	1042	1058	+ 1,5%
Assiette de la redevance (m3)	78 380	77 263	88 842	90 396	89061	- 1,5 %

LA DEPOLLUTION

Station d'Épuration - Le Bourg

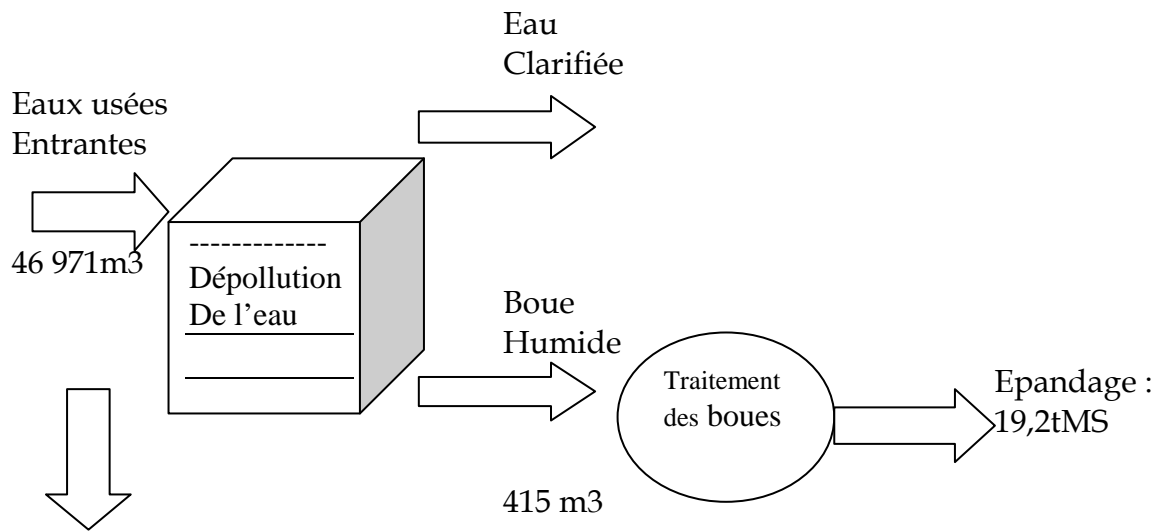
Capacité nominale : 1700 équivalent habitants

Volumes entrants : 46 971 m³

Débit moyen journalier : 129 m³/j

Boues humides : 415m³

Matières sèches 19.2 tonnes



Ecrêtement

Evolution de la charge entrante :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Volume entrant (m³/j)	128	142	150	144	129
Capacité hydraulique	340	340	340	340	340
Charge DB05 entrante (kg/j)	47	52	39	50	50
Capacité épuratoire (kg/j)	102	102	102	102	102

La station est à environ 60% de sa capacité épuratoire.

Station d'Épuration - Quartier Nord Ouest

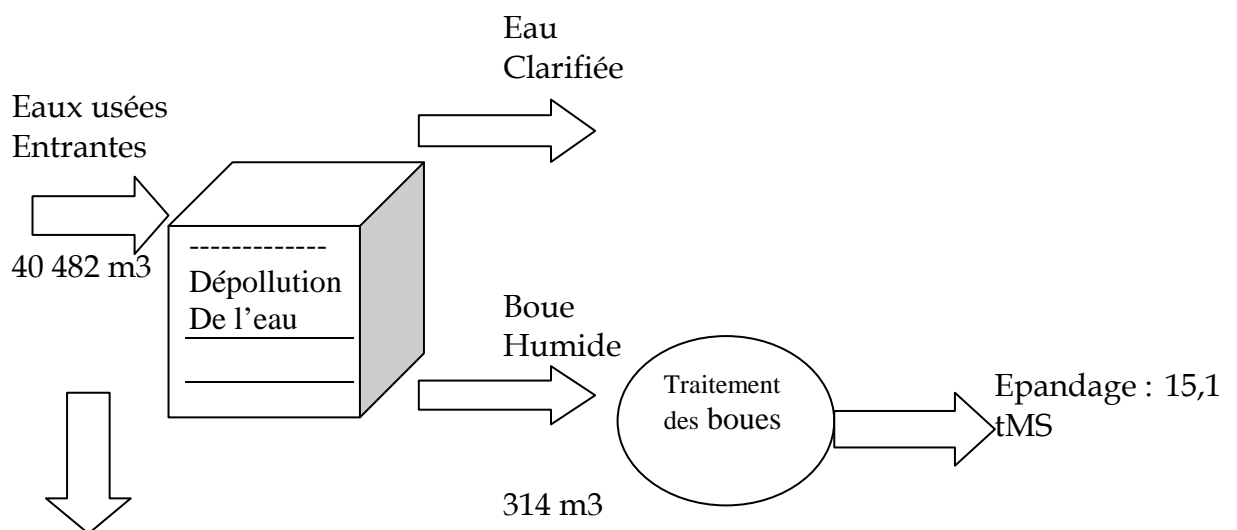
Capacité nominale : 1500 équivalent habitants

Volumes entrants : 40 482 m³

Débit moyen journalier : 111 m³/j

Boues humides : 314 m³

Matières sèches 15.1 tonnes



Ecrêtement

Evolution de la charge entrante :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Volume entrant (m3/j)	83	110	128	125	111
Capacité hydraulique	300	300	300	300	300
Charge DB05 entrante (kg/j)	50	59	54	49	46
Capacité épuratoire (kg/j)	90	90	90	90	90

La station est à environ 50% de sa capacité épuratoire.

Boues évacuées sur l'ensemble des deux stations d'épuration :

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Boues évacuées (tonnes en matières sèches)	30.3	32.7	31.2	35.0	34,3
Usine de dépollution Chaniers Bourg	18.6	18.6	17.9	19.1	19,2
Usine de dépollution Chaniers Nord-Ouest	11.7	14.1	13.3	15.9	15,1

EVOLUTION DU PATRIMOINE RESEAU

Année	2005	2006	2007	2008	2009	N/N1
CANALISATIONS						
Longueur totale du réseau	28.7	29.8	29.8	29.8	29,8	0.0%
BRANCHEMENTS						
Nombre de branchements	900	949	955	971	981	1.0%
OUVRAGES ANNEXES						
Regards de visite	480	517	517	517	517	0.0%
Déversoir d'orage	2	2	2	2	3	0.0%

LES TRAVAUX

Travaux de renouvellement

Année	2005	2006	2007	2008	2009
Longueur du réseau de collecte des eaux usées hors branchements (en ml)	28695	29767	29767	29842	29842
Longueur renouvelée (en ml)				90	0

Station de dépollution du Bourg :

- Renouvellement moto -réducteur du pont racleur
- Réhabilitation télé transmission

LE PRIX DU SERVICE

Sur la commune de Chaniers, l'évolution du **prix du service de l'assainissement collectif** (redevances comprises, mais hors eau) par m3 et pour 120m3, au 01 Janvier est la suivante :

Prix du service de l'assainissement collectif	Volume	Prix 2010	Montant au 01.01.09	Montant au 01.01.10	N/N-1
Part du délégataire Abonnement Consommation			157.86	156.82	-0.66%
			15.84	15.74	-0.63%
	120	1.1757	142.02	141.08	-0.66%
Part Collectivité			174.68	176.80	1.21%

Abonnement			47.00	47.56	1.19%
Consommation	120	1.0770	127.68	129.24	1.22%
Organismes Publics					
Modernisation du réseau de collecte	120	0.1740	18.60 18.60	20.88 20.88	12.26% 12.26%
TOTAL € HT			351.14	354.50	0.96%
TVA			19.31	19.50	0.98%
TOTAL TTC			370.45	374.00	0.96%
Prix TTC du service au m3 pour 120m3			3.09	3.12	0.97%

Françoise CHARRIER précise que la commune de Chaniers possède deux usines de dépollution et pour une commune rurale, un nombre important de kms de canalisation.

Le prix de l'eau est le même pour chaque abonné, néanmoins deux cas se présentent :

- Les habitations reliées au tout à l'égout (TAE).
- Les habitations non reliées au TAE.

1/ Pour les habitations reliées au TAE, la facture comprend le prix de l'eau et le coût de l'assainissement (eau traitée et rejetée dans le milieu naturel).

2/ Pour les habitations non reliées au TAE, la facture comprend seulement le prix de l'eau, mais en contrepartie l'abonné a à sa charge l'entretien de son système d'assainissement individuel qui traite et rejette l'eau dans son milieu naturel.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, approuve les rapports du délégataire.



Emprunt Voirie 2010 – Modification du taux

Madame CHARRIER rappelle que dans sa séance du 7 juin dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur les caractéristiques de l'emprunt subventionné par le Conseil Général d'un montant de 20 610 €.

Le Syndicat de la voirie a renégocié les taux avec la Caisse d'Epargne qui propose maintenant un taux de 3.51 % au lieu de 3.73 %, pour la même durée et la même périodicité soit :

- Montant de l'emprunt : 20 610 €
- Durée : 10 ans
- Taux : 3.51 %
- Echéance semestrielle de 1 230.83 € (2 461.66 € par an)
- Coût total : 24 616.60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir le taux de 3.51 % et conserve les mêmes durées et périodicité déjà retenues.



Redevance d'occupation du sous-sol par la société 17-Numérique

Conformément au décret n°2005-1676 du 27/12/2005 relatif au droit de passage sur le domaine public routier, Madame CHARRIER informe qu'il convient de déterminer le

tarif servant de base au calcul de la redevance annuelle qui sera versée par la société 17-NUMERIQUE.

En application du décret susvisé, la somme de 30 €/km sera réclamée, soit 0.03 € par mètre linéaire, pour une longueur totale de câbles de 4305 ml.

Cette redevance sera réclamée annuellement, à partir de l'année 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de cette redevance annuelle qui sera réclamée à partir de l'année 2008.

Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage

La commune de Chaniers a décidé de confier au Syndicat des Eaux la réalisation des travaux suivants :

Extension du réseau d'assainissement :

- Chemin Piéton - extension à partir du lotissement des Bergeronnettes pour un montant estimé à 9 300 € HT,
- Chemin des Palombes pour un montant estimé à 16 300 € HT.

Il convient donc de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Syndicat des eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Françoise CHARRIER à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à passer avec le Syndicat des Eaux.

Tarifs de la cantine scolaire

Madame CHARRIER rappelle que le décret N°2006-753 du 29 Juin 2006 a supprimé l'encadrement des tarifs de la restauration scolaire des élèves de l'enseignement public sous réserve de ne pas excéder le coût du service rendu par usager.

En 2009, le montant total des dépenses s'est élevé à 181 301 € dont la part la plus importante est la rémunération du personnel (111 930 €).

Les recettes se sont élevées à 70 343 €. Elles couvrent l'alimentation et les charges courantes. 61.20 % de la dépense sont supportés par le budget de la Commune.

Le prix du repas depuis Septembre 2009 est de 1.95 € par enfant et de 3.90 € par adulte,

Madame CHARRIER propose d'appliquer une augmentation à compter du 1^{er} Septembre prochain, portant ainsi le prix du repas à :

2.05 € par enfant

4.10 € par adulte

Mise en place d'un « permis à points » à la cantine scolaire

Monsieur HANNIER expose au conseil municipal qu'une mise à jour du règlement du restaurant scolaire est nécessaire.

En effet, une fiche de renseignements destinée exclusivement au service de restauration devra être remplie par les parents. Elle reprendra entre autres les coordonnées des personnes à contacter en cas d'accident, les allergies, les maladies...

Autre nouveauté, la mise en place d'un « permis à points » qui consiste à encadrer les enfants en définissant un barème de sanctions qui sera appliqué en cas de problème de comportement.

Le « permis à points » sera mis en place à la rentrée de septembre 2010 et sera signé par le Maire, les parents et l'enfant.

Entendu cet exposé, le conseil municipal accepte :

- la mise à jour du règlement du restaurant scolaire de Chaniers ;
- la mise en place d'un « permis à points » à compter du 1^{er} septembre 2010.

Subventions aux associations

Madame l'adjointe au Maire informe le Conseil Municipal que la Commission des Finances a procédé à la répartition des subventions entre les divers organismes et associations dont l'enveloppe globale était prévue au budget primitif 2010 et présente la liste des associations bénéficiaires.

Monsieur FOURRE intervient et précise que le montant des subventions versées aux associations lui semblent insuffisant, il s'abstiendra donc sur ce vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité moins une abstention, la répartition des subventions entre les différents organismes et associations de la manière suivante :

ASSOCIATIONS assurant l'encadrement des enfants	
AS Foot	2 000
Judo Club Chagnolais	725
Tennis de Table « petite raquette en folie »	555
Atelier 10	555
Tennis Club Chagnolais	555
Sous-total	4 390
ASSOCIATIONS Sportives	
Amicale Boules Chagnoles	170
Club Gymnastique Volontaire	170
Yoga	170
Club de jeu de Simulation Saintongeais	170
ACCA de Chaniers	170
Chaniers Aventure VTT	170
Acti Sport	170
Sous-total	1 190
ASSOCIATIONS Diverses	
Handicapés moteurs	30
Ligue contre le Cancer	30
Paralysés de France	30
Prévention routière	30
Donneurs de sang	30
Croix Rouge	30
Anciens Combattants	30
Sous-total	210
ASSOCIATIONS d'intérêt local	
L'Ilôt Z'enfants	280
Club des aînés ruraux	90
APE Maternelle Ronsard	110

APE Ecole Pasteur/La Chapelle des Pots	110
Batterie-Fanfare « L'espoir Chagnolais »	170
Mission Locale de Saintes	155
Comité d'Animation de Chaniers	700
ADAPAEF	120
Coup de Pouce	2 100
Sous-total	3 835
CLSH	
Les Coccinelles	85 000
La Souris Verte	30 000
Sous-total	115 000
TOTAL GENERAL	124 625

Pour permettre le versement des subventions Françoise CHARRIER rappelle que les associations sont tenues de présenter leur bilan. Les associations n'ayant pas fournies ce document sont priées de le faire dans les meilleurs délais.

D'ailleurs, Monsieur CANUS, lors de la dernière réunion des associations a informé les responsables que le versement des subventions était lié à la présentation du bilan.

Subvention Classe nature au Collège Agrippa d'Aubigné

Madame CHARRIER informe le Conseil Municipal que le collège Agrippa d'Aubigné, comme les années précédentes, sollicite une aide de la commune en vue de financer la « Classe Nature, Patrimoine et Socialisation » destinée aux élèves de 6^{ème}.

Ce séjour se déroulera du 20 septembre au 1^{er} octobre 2010 et concerne 36 élèves de Chaniers.

Pour cette session, la participation s'élève à 22 € par élève soit un total de 792 €.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte la participation de 792 € pour la « Classe Nature, Patrimoine et Socialisation » du collège Agrippa d'Aubigné.

Subvention au Comité d'Animation

Le 5 juin dernier le Comité d'Animation de Chaniers à la demande de la Commune accueillait la Compagnie ARTEMIS pour une représentation de son spectacle à l'église de Chaniers.

Le Comité d'Animation a remis le bilan de cette manifestation qui laisse apparaître un déficit de 1 394.98 € et conformément à ce qui était convenu, sollicite auprès de la commune une subvention exceptionnelle afin d'équilibrer ses comptes.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, accepte de verser une subvention exceptionnelle de 1 394.98 € au Comité d'Animation afin de couvrir le déficit constaté pour cette représentation.

Plantation de haies

Dans le cadre de la reconquête des paysages, Jean- Luc GRAVELLE a invité la chambre d'agriculture à participer à une réunion dont Madame Annie GRELET donne le compte rendu.

Pour la plantation des haies deux cas sont envisagés :

1/Pour les terrains appartenant à la commune,

Les dossiers sont à déposer au Conseil Général et passeront en commission début septembre.

Une délibération du Conseil Municipal, pour accord de plantation, est nécessaire pour constituer le dossier. Le financement (végétaux d'essence locale, paillage, tuteurs) sera avancé par la commune et remboursé en HT par le Conseil Général, si accord de la commission. Seules la préparation et la plantation seront à la charge de la commune.

2/Pour les exploitants,

Pour une première tranche, 5 exploitants ont donné leur accord. Chacun d'entre eux doit remplir un dossier avec l'aide de la Chambre d'Agriculture, courant Juillet. L'exploitant doit préparer le terrain (paillage et pose) et planter les arbres à la saison. Toutes les fournitures sont prises en charge par le Conseil Général, seul les frais de dossiers seront à financer (35€/dossier).

Néanmoins, une contrainte importante l'arrosage régulier sur 3 ans notamment pour les arbres.

D'autre part, Madame GRELET insiste sur la démarche. Cette reconquête des paysages se fera en collaboration avec plusieurs acteurs, les écoles, les CLSH, le monde agricole, l'association de Chasse ect...

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour ce projet de reconquête des paysages et décide que chaque année une parcelle communale sera plantée.

Pour cette année, la commune s'engage à préparer et à planter la parcelle cadastrée section ZD N°19, situé chemin des bruyères.



QUESTIONS DIVERSES :

• Participations aux Pass foncier et prêt à taux zéro :

Dans sa séance du 12 octobre 2009, le Conseil Municipal avait décidé d'octroyer 25 Pass Foncier à la SARL « Les Oliviers du Littoral » promoteur du lotissement « les Tournesols ».

Suite à la demande du promoteur, Madame CHARRIER, Adjoint au Maire, propose d'attribuer 10 Pass Foncier ainsi que la participation aux prêts à taux zéro dans la limite de 50 000 € pour l'ensemble du dispositif.

Ces aides seront versées pour le compte du ménage au promoteur en déduction du prix à réception de l'avis favorable de la DROC (Déclaration Réglementaire d'Ouverture de Chantier).

La commune de Chaniers demandera le versement de la prime de l'Etat pour les 10 Pass Foncier.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- accepte l'attribution des participations aux 10 Pass Foncier et aux prêts à taux zéro dans la limite de 50 000 € pour l'ensemble du dispositif ;
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

• Nom des rues du lotissement les Tournesols :

Françoise CHARRIER précise qu'il est nécessaire de donner un nom aux rues du lotissement « Les Tournesols » en raison des permis de construire accordés et des constructions qui vont débiter.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité moins une abstention, de nommer la rue Principale : la rue des Tournesols ; et les 3 impasses successives dans l'ordre : impasse des Moissons, impasse des Soleils, impasse des Moulins.

- **Immeuble VEILLON**

Madame CHARRIER, Adjoint au Maire, rappelle la procédure d'immeuble menaçant ruine engagée à l'encontre de Mme VEILLON Anne-Marie pour des immeubles lui appartenant Rue Saint Antoine.

Elle fait part au Conseil Municipal des dépenses que cette procédure a occasionnées à la Commune et elle propose de procéder au recouvrement de ces sommes d'un montant de 2 171.50 € auprès de Mme VEILLON Anne-Marie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable à cette proposition et décide l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 2 171.50 € à l'encontre de Mme Anne-Marie VEILLON.

- **Convention d'entretien du giratoire des 7 journaux- RD 24**

Dans le cadre de la politique départementale d'aménagement des traversées d'agglomération, les travaux d'aménagement du carrefour giratoire des 7 journaux - route départementale n° 24 sont terminés.

Madame CHARRIER précise qu'il convient maintenant de définir les conditions techniques relatives aux travaux d'entretien mis à la charge de notre commune.

Pour ce faire, une convention doit être passée entre la Commune et le Conseil Général.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- accepte le projet de convention établi par le Conseil Général ;
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **Interventions des conseillers sur des questions diverses :**

-Monsieur GODARD.

1/Propose de mettre en cohérence :

- la signalisation routière sur l'axe, chemin de la Broussardièrè-RN141-Rte de La Chapelle des Pots (mélange de priorités et de céder le passage).
- la signalisation routière du carrefour des Métrelles (problème de panneaux STOP côté Chaniers et de panneaux de priorité côté Chemin des Arcivaux.)

2/Demande l'étude d'une zone 30 dans le lotissement « Les Bergeronnettes »

3/ précise que la signalisation verticale ave du 8 mai devant l'école est prévue pour septembre.

D'autre part, il signale que la remise en état de la chaussée suite aux travaux de renforcement et d'extension du réseau d'eau rue des Martinets est à revoir....

Françoise CHARRIER intervient et lui demande de bien vouloir établir un rapport concret à transmettre aux services techniques et administratifs de la commune.

-Monsieur RICHON,

1/Intervient pour signaler que le parking situé devant le camping est un parking public, il convient donc d'enlever la pancarte « Parking réservé au Camping ».

2/signale que la porte des WC publics du square est à repeindre.

-Mme GRELET, rappelle que le panneau indiquant le village « le Chaillot » n'est toujours pas mis en place.

-Monsieur GIRAUX signale,

1/que le fauchage des chemins de la commune est en retard, mais que le deuxième passage est en cours.

2/que l'écluse à la Grand Roue est mal entretenue

3/qu'il manque un bout de trottoir dans le lotissement de la Baine

4/qu'une décision de l'Etat a condamné la sortie du chemin de terre de la Combe à Charles sur la RN 141.

La séance est levée à 22h50.

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Yves HANNIER